

Plan de situation



Lot n° : 10

Surface plancher : 210m²

Echelle : 1/200

Date de publication : 17 Novembre 2023

Green'spireGreen'spire

Géomètre-Expert



Tél: 02 76 51 05 20

Bureau d'études V.R.D

SODERF



: 02 32 40 05 13
Paysagiste

Tél : 02 32 40 05 13



Paysagiste

Tél : 02 32 71 01 09

Tel: 02 35 34 00 66

- Limites de propriété :**

 - Mur plein
 - Limite matériaux
 - Bord de clôture
 - Bordure
 - Bordure + caniveau
 - Clôture
 - Haie

Servitudes d'usage public :

 - Bouche à ciel
 - Bonne inondation
 - Accès
 - Regard Eaux Usées
 - Regard Eaux Pluviales
 - Chambre France Télécom
 - Signalisation routière
 - Eclairage public
 - Arbres existants

Dimensions :

 - 13,96m
 - 13,40m

Autres éléments :

 - Limite du PLU > Zone Urb / Zone N
 - Coiffet électrique
 - Coiffet Gaz
 - Gille et avaloir EP
 - Compteur eau
 - Référence cadastrale
 - application cadastrale

LEGENDE VOIRIE ET ACCES :

- The diagram illustrates a parking space layout with various colored zones and dimensions. The layout includes a central parking area (orange) with a width of 5.00m, a yellow zone to the left, a grey zone to the right, and a green zone at the bottom. A blue triangle indicates a specific angle or position. A car icon is shown in the top left corner. The layout is divided into several sections, each with a specific color and function.

 - Voie mixte en enrobé** (Mixed traffic road in asphalt)
 - Noues et espaces verts** (Ditches and green spaces)
 - Resine ou béton** (Resin or concrete)
 - Béton** (Concrete)
 - Emplacement obligatoire des accès zone non constructive et non cise réservée aux entrées charretelles (privatives à chaque lot) (aménagement en béton désactivé à une charge de l'acquéreur)** (Mandatory location of access zone non constructive and non chise reserved for the entrances of the carts (exclusive to each lot) (aménagement in concrete deactivation to a charge of the buyer))
 - Nombre et position des accès non imposé** (Number and position of access not imposed)
 - Création d'une aire de présentation des bacs à déchets (à la charge de l'aménageur), (voir PAB programme des Travaux)** (Creation of a presentation area for waste bins (at the expense of the developer), (see PAB program of Works))

LEGENDE TRAITEMENT LIMITES
ET ESPACES VERTS :

- **Hâte d'essences** locales plantée à la charge des acquéreurs : (Amelanchier ovalis, Cornus sanguinea, Cornus mas, Eonymum europaeus, Corylus avellana, Ligustrum vulgare, Viburnum opulus, Syringa vulgaris, Cistus scopulorum)
- Elle devra être plantée à 30 cm à l'intérieur des tois au droit des voiries, ces espaces communs et des entrées caractéristiques. Ces plantations devront être maintenues et entretenues, par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée derrière la haie à 1 m du la limite le propriété. (cf règlement écrit).
- **Hâte d'essences** locales (arpinhus beatus ou Fagus sylvatica (laie interprétation des acquéreurs)). A la charge des acquéreurs Elle devra être plantée à 30 cm à l'intérieur des tois au droit des plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée sur la limite de propriété. (cf règlement écrit).
- **Hâte d'essences** locales plantée à la charge de l'arrmangeur. Elle devra être plantée à 30 cm à l'intérieur des tois au droit des commencentés. Ces plantations devront être maintenues et entilettée par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée sur la limite de propriété. (cf notice paysage).

LEGENDE IMPLANTATION :

-

ota

- : Les abris de jardins d'une emprise inférieure à 10 m² peuvent être édifiés en dehors de la zone constructible
- Ils devront être implantés dans la partie arrière des lots
- : obligation de créer une continuité piétonne

LEGENDE RESEAUX :

- : Regard de branchement
télécom 30x30 (tampou béton)
- : Citerneau
- : Boîte branchement eaux usées
- : Coffret de coupure sur socle
- : Coffret de comptage électrique sur socle de type "CIBE"